

## La Commission économique pour l'Europe

**Source:** CVCE.

**Copyright:** (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/la\\_commission\\_economique\\_pour\\_l\\_europe-fr-8108664e-9f54-4756-ba22-11a33a0f2ad5.html](http://www.cvce.eu/obj/la_commission_economique_pour_l_europe-fr-8108664e-9f54-4756-ba22-11a33a0f2ad5.html)

**Date de dernière mise à jour:** 07/07/2016



## La Commission économique pour l'Europe

Le 11 décembre 1946, l'assemblée générale des Nations unies adopte une résolution de principe favorable à la création d'une Commission économique pour venir en aide aux pays européens dévastés par la guerre. Le 28 mars 1947, le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations unies (Ecosoc) établit la Commission économique pour l'Europe (CEE ou ECE pour *Economic Commission for Europe*).

L'ECE, placée sous la direction exécutive de l'économiste suédois Karl Gunnar Myrdal, est un organisme subsidiaire et une des commissions économiques régionales de l'Organisation des Nations unies (ONU). Elle est la seule organisation européenne d'après-guerre au sein de laquelle siègent, outre les États-Unis d'Amérique en leur qualité de bailleur de fonds et le Canada, tous les pays géographiquement situés sur le continent européen. Mais, dans la pratique, presque tous les pays d'Europe de l'Est désertent rapidement les travaux des divers comités techniques mis en place par l'ECE. Dès lors, seuls le secrétariat permanent et les sessions plénières annuelles de la Commission, auxquelles tous les pays membres se font à tout le moins représenter, assurent un lien minimal entre les parties occidentales et orientales de l'Europe. La Commission, qui ne peut prendre aucune mesure à l'égard d'un pays membre sans l'accord des autorités nationales, se compose de représentants des dix-sept pays européens membres de l'ONU (Belgique, Biélorussie, Danemark, France, Grèce, Islande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Ukraine, URSS et Yougoslavie) ainsi que des États-Unis. Du 2 au 14 mai 1947, l'ECE tient sa première session à Genève, siège de l'Office européen des Nations unies. Elle prend, de facto, la succession du Comité économique de secours européen, de la Commission européenne du charbon et de l'Office central des transports intérieurs européens créés dans l'urgence dès la fin de la guerre.

La Commission économique pour l'Europe, qui crée divers comités spécialisés, mène des études, élabore des statistiques, offre une expertise et adresse des recommandations à ses États membres. Elle facilite la solution de problèmes économiques liés à la reconstruction des pays détruits ou affaiblis par la guerre, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en charbon, en bois de mine, en énergie électrique ou en pétrole. Elle favorise les échanges commerciaux et l'amélioration des problèmes de transport intraeuropéens. L'ECE soutient également l'adoption de conventions ou d'accords relatifs à la circulation et à la signalisation routières, aux formalités douanières, à l'arbitrage commercial ou à l'urbanisme. Initialement prévue à titre expérimental, l'ECE devient, en 1951, un organe permanent des Nations unies.